

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 730

15 avril 2011

SOMMAIRE

Accord Investment S.A.	34996	H & M Promotion, S. à r.l.	35009
Axus Luxembourg S.A.	35036	Hogward Luxembourg S.A.	35017
Bahnhof Holdings A.G.	35018	HSBC European Infrastructure Invest- ments 3	35029
Bahnhof Holdings S.A., S.P.F.	35018	HSBC European Infrastructure Invest- ments 4	35030
Bibliokom (Agentur)	35038	Il Capriccio S.à r.l.	35031
Gaia Real Estate Holdings S.à r.l.	35002	Immobilière Livange SA	34994
Galaxya S.A.	34996	Jordan S.A.	35038
Ganeesha I S.A.	35002	Kandar S.A.	35040
Garage Simon du Nord S.A.	35006	Kapinvest Europe Holding S.A.	35029
Garda Holdings S.A.	35000	Kayser International	35040
Gelati SA	35007	Kilrush	35039
GEOPF Langenfeld G.P. S.à r.l.	35009	K Property SCI	35038
Goldman & Company Holding S.A.	35005	Lara Luxembourg Invest SA	35040
Goldman & Company S.A.	35005	La Vieille Epoque	34999
Grimaud S.à r.l.	35004	"Le Pain Vital" S.A., Biobrout Bäckerei Ge- rard	34999
Hakoris S.à r.l.	35010	Lions & Poissons - SPF	35002
Hambleton Hall S.A.	35007	Luxebur S.A.	35002
Hans Herbert Fox S.à r.l.	35009	Quilvest & Partners	35033
Hary Putz Promotions	35018	Robert Schuman Stiftung zur Zusamme- narbeit Christlicher Demokraten Euro- pas	34997
Hawe-Lux-Türen S.à r.l.	35028	SG Finance S.A.	35032
HBC Group S.A.	35028	Société Financière Industrielle S.à r.l.	35031
HEAREF Luxembourg Self Storage Hol- dings	35029	Sonna S.à r.l.	35037
Hestia Investments S. à r.l.	35010	Southern Investments S.A.	34994
Hewlett-Packard Technology Licenses and Licensing Ltd. Luxembourg Branch Office	35017	South Project Innovative Management S.A.	34998
Hewlett-Packard Technology Licenses and Licensing Ltd. Luxembourg Branch Office	35017	UniOne Sàrl	35038
Hewlett-Packard Technology Licenses and Licensing Ltd. Luxembourg Branch Office	35010		
Hewlett-Packard Technology Licenses and Licensing Ltd. Luxembourg Branch Office	35017		

Immobilière Livange SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 65.616.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011032711/9.

(110037346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

Southern Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 117.008.

L'an deux mil dix, le vingt-sept décembre.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOUTHERN INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-1212 Luxembourg, 3 rue des Bains, constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 22 mai 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1518 du 8 août 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb(B).

L'assemblée choisit comme scrutateur Me Véronique DE MEESTER, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Introduction d'un capital autorisé d'un montant de EUR 4.000.000 et pouvoir à conférer au conseil d'administration de réaliser le capital autorisé par l'émission d'obligations convertibles ainsi que par la conversion en capital des obligations émises dans le cadre de l'emprunt obligataire datant du 15 janvier 2009, sans réserver aux anciens actionnaires un droit de souscription préférentiel;

2) Modification de l'article 6 des statuts pour les adapter aux décisions prises;

3) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

4) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Qu'au vu de l'ordre du jour, l'accord préalable de l'assemblée générale des obligataires n'est pas requise, conformément à l'article 67-1 (3) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions qui suivent après avoir entendu l'exposé du Président:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Conseil d'Administration prévu par l'Article 32-3 (5) décide d'instaurer un capital autorisé d'un montant de EUR 4.000.000 (QUATRE MILLIONS d'EUROS) avec émission d'actions nouvelles et donne autorisation au conseil d'administration de limiter et même de supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires et d'émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

Ce rapport restera, après avoir été signé "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 6 des statuts qui aura la teneur suivante:

Version Française:

« Art. 6. Augmentation de Capital.

6.1. Le capital autorisé est fixé à EUR 4.000.000 (QUATRE MILLIONS d'EUROS).

6.2. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.3. En outre le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

6.4. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.»

Version Anglaise:

“ Art. 6. Increase of Capital.

6.1. The authorized capital is set at EUR 4,000,000.- (four million Euros).

6.2. The authorized and the subscribed capital of the Corporation may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles of Incorporation.

6.3. Furthermore the Board of Directors is authorized to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. This increase of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors. Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital. The board of directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue. The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The Board of Directors may delegate to any duly authorized Director or officer of the Corporation, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.4. Each time the Board of Directors shall act to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.”

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, la société FIDUS GESTION S.A., ayant son siège social à L-1212 Luxembourg, 3 rue des Bains, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 55098.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2015.

Quatrième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour en faire tous dépôts ou publication qu'il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Coûts

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société ou dont elle est responsable à raison de la présente augmentation de capital, est approximativement de MILLE EUROS (1.000 EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, celles-ci, connues du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ont signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: M. NEZAR, B. TASSIGNY, V. DE MEESTER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59731. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Référence de publication: 2011014274/108.

(110016378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

Galaxya S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 158.436.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} février 2011:

Monsieur PANZERI Walter, né le 27 juillet 1961 à Monza (MI) Italie, consultant financier, demeurant professionnellement Via Peri N. 4 , CH-6900 Lugano est nommé nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Luciano TARANTINO.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2011.

Référence de publication: 2011021749/15.

(110026486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Accord Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 74.948.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société à responsabilité limitée de droit italien ALLGAMES Srl, ayant son siège social à I-20094 Assago (MI), Centro Direzionale Milanofiori, Strada 2, Palazzo D4 (Italie),

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme ACCORD INVESTMENT S.A., ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, R.C.S. Luxembourg numéro B 74948, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 mars 2000, publié au Mémorial C numéro 495 du 12 juillet 2000, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 mars 2007, publié au Mémorial C numéro 1177 du 15 juin 2007.

II.- Que le capital social de la société anonyme ACCORD INVESTMENT S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trois cent mille euros (300.000,- EUR), divisé en trois cents (300) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

III.- Que la comparante est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la susdite société ACCORD INVESTMENT S.A.

IV.- Que l'activité de la société ACCORD INVESTMENT S.A. ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme ACCORD INVESTMENT S.A. est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des actions.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à sept cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signature: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 janvier 2011. Relation GRE/2011/120. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011022886/54.

(110027218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

Robert Schuman Stiftung zur Zusammenarbeit Christlicher Demokraten Europas, Fondation.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg G 9.

Budget pour l'exercice 2009

Budget 2009

Expenditure

Heading	Budget 2008	+/-	Budget 2009
1. Stagiaires	30.000.-	+30.000.-	60.000.-
2. Visitors' Programme	5.000.-	0.-	5.000.-
3. Delegations	5.000.-	0.-	5.000.-
4. Documentation	50.000.-	0.-	50.000.-
5. RSI-Budapest	100.000.-	0.-	100.000.-
6. Projects			
- Europe	105.000.-	0.-	105.000.-
- Latin America	50.000.-	0.-	50.000.-
- Sub-Saharan Africa	50.000.-	0.-	50.000.-
- Asia	p.m.	-	p.m.
- Middle East and North Africa (formerly Mediterranean)	15.000.-	0.-	15.000.-
7. Administration	65.000.-	-	65.000.-
8. Reserve	35.000.-	-30.000.-	5.000.-
Total	510.000.-	0.-	510.000.-

Référence de publication: 2011021927/26.

(110026654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

South Project Innovative Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 84.206.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société de droit panaméen LAZARD OVERSEAS INC., ayant son siège social à Panama-City, Mossfon Building, East 54th Street (République du Panama),

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme SOUTH PROJECT INNOVATIVE MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B 84206, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 10 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 327 du 27 février 2002, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 février 2004, publié au Mémorial C numéro 410 du 17 avril 2004.

II.- Que le capital social de la société anonyme SOUTH PROJECT INNOVATIVE MANAGEMENT S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trente-trois mille euros (33.000,- EUR), représenté par trois mille trois cents (3.300) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

III.- Que la comparante est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la susdite société SOUTH PROJECT INNOVATIVE MANAGEMENT S.A.

IV.- Que l'activité de la société SOUTH PROJECT INNOVATIVE MANAGEMENT S.A. ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme SOUTH PROJECT INNOVATIVE MANAGEMENT S.A. est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des actions.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à sept cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 janvier 2011. Relation GRE/2011/224. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 février 2011.

Référence de publication: 2011023727/54.

(110027885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

La Vieille Epoque, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7670 Reuland, 10, Massewee.

R.C.S. Luxembourg B 14.271.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le neuf décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Carlo SENTE, employé privé, demeurant à L-7670 Reuland, 10, Massewee.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1.- Que le comparant ci-dessus sont le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée LA VIEILLE EPOQUE, S.à r.l., ayant son siège social à L-7670 Reuland, 10, Massewee, (R.C. Luxembourg B numéro 14.271), a été constituée suivant acte reçu par Maître Lucien SCHUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 octobre 1976, publié au Mémorial C numéro 267 du 29 novembre 1976,

que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Lucien SCHUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 octobre 1976, publié au Mémorial C numéro 271 du 3 décembre 1976,

et que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 4 avril 1990, publié au Mémorial C numéro 378 du 15 octobre 1990,

- en date du 12 décembre 1995, publié au Mémorial C numéro 163 du 2 avril 1996.

- en date du 30 septembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1638 du 15 novembre 2002

2.- Que le capital social a été fixé lors de la constitution à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.

3.- Que l'associé unique décide de dissoudre avec effet immédiat la société à responsabilité limitée "LA VIEILLE EPOQUE, S.à r.l."

4.- Que l'associé unique déclare que la liquidation a eu lieu, moyennant transmission, de tous les actifs et passifs connus et inconnus jusqu'à ce jour, sur l'associé unique.

5.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

6.- Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

7.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à son ancien siège social à L-7670 Reuland, 10, Massewee.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à sept cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Carlo Sente, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 décembre 2010. Relation GRE/2010/4448. Reçu douze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 22 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012203/44.

(110013857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

"Le Pain Vital" S.A., Biobrouet Bäckerei Gerard, Société Anonyme.

Siège social: L-6840 Machtum, 2, am Wenzler.

R.C.S. Luxembourg B 68.021.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 février 2011.

Référence de publication: 2011028176/10.

(110033830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

Garda Holdings S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 3.118.170,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 35.805.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the thirteenth day of December.

Before Us M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

ARROWWOOD INVESTMENTS CORP., having its registered office at Hong Kong Bank Building, 6th Floor, Samuel Lewis Avenue, Panama (Republic of Panama),

here represented by Mrs Sandra KAISER, Corporate Manager, with professional address at 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the mandatory and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act the following:

a) that the public limited company (société anonyme) GARDA HOLDINGS S.A. (the "Company"), with registered office in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 35.805, has been incorporated initially under the denomination of Garda S.A. pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, on the 16th of November 1990, published in the Mémorial C number 174 of the 11th of April 1991. The articles of incorporation have been modified for the last time by deed of the same notary on the 1st of August 2000, published in the Mémorial C number 61 of the 29th of January 2001.

b) that the share capital of the Company is fixed at three million one hundred eighteen thousand one hundred seventy (3.118.170,-) US Dollars divided into one hundred fifty-five thousand nine hundred and eight (155.908) shares of a nominal value of twenty (20,-) US Dollars each and a fraction of share of ten (10,-) US Dollars, fully paid-up.

c) that the appearing party, represented as said before, has become successively owner of all the shares of the Company.

d) that the activity of the Company having ceased, the appearing party pronounces the advanced dissolution of the Company with immediate effect and its putting into liquidation.

e) that the appearing party, as sole shareholder, appoints itself as liquidator of the Company.

f) that the appearing party declares to fix immediately the second and third meetings according to article 151 of the law of 10th August 1915 as modified on commercial companies and to hold them one after the other.

g) that, in its capacity as liquidator of the Company, the appearing party requests the notary to authenticate its declaration that all the liabilities of the Company have been settled or duly provisioned and that all the assets have been transferred in its favour.

h) that the appearing party will be vested with all the Company's assets and will undertake to pay all eventual liabilities of the Company even if presently unknown on the day of the dissolution.

i) that the declarations of the liquidator have been verified, as per report annexed, according to the law, by Mr Marco RIES, "réviseur d'entreprises", with professional address at 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, appointed by the Company's sole shareholder as "auditor to the liquidation".

j) that the appearing party approves the liquidation accounts as at 4th October 2010 and fully discharges the auditor to the liquidation with respect to its subsequent responsibility.

k) that the appearing party, during the third meeting, pronounces the closing of the liquidation and states that the Company has ceased to exist.

l) that full and entire discharge is granted to the Company's directors and auditor for the execution of their mandates up to the day of the dissolution.

m) that the Company's bearer shares have been cancelled.

n) that the records and documents of the dissolved Company will be kept at least for a period of five years at the previous registered office 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one EUR 1,400.-

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks French and English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le treize décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

ARROWWOOD INVESTMENTS CORP., ayant son siège social à Hong Kong Bank Building, 6th Floor, Samuel Lewis Avenue, Panama, République de Panama

ici représentée par Madame Sandra KAISER, Corporate Manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons-Malades à L-2121 Luxembourg-Kirchberg

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "GARDA HOLDINGS S.A.", (ci-après la "Société"), avec siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 35.805, a été constituée originairement sous le nom de Garda S.A., suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 novembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 174 du 11 avril 1991. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par le même notaire en date du 1^{er} août 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 61 du 29 janvier 2001.

b) Que le capital social de la Société est fixé à un montant de trois millions cent dix-huit mille cent soixante-dix (3.118.170,-) Dollars US divisé en cent cinquante-cinq mille neuf cent huit (155.908) actions d'une valeur nominale de vingt (20,-) Dollars US chacune et une coupure de dix (10,-) Dollars US, entièrement libérées.

c) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que l'activité de la Société ayant cessé, la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

f) Que la partie comparante déclare fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

g) Qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit.

h) Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

i) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Monsieur Marco RIES, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons-Malades à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, désigné "commissaire-vérificateur" par l'actionnaire unique de la Société.

j) Que la comparante approuve les comptes de liquidation au 4 octobre 2010 et donne décharge pleine et entière au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

k) Que la comparante, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

l) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

m) Qu'il a été procédé à l'annulation des titres au porteur de la Société.

n) Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social au 231, Val des Bons-Malades à L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à 1.400,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle le français et l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sandra KAISER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 décembre 2010. Relation GRE/2010/4529. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 24 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012137/125.

(110013862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Gaia Real Estate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 120.127.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 3 mars 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011032670/10.

(110037763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

Ganeesha I S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 149.612.

Il résulte des résolutions de Ganeesha I S.A., en date du 14 Février 2011 que l'Actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Démission du l'Administrateur suivant:

- Monsieur Richard Cecil GORDON, employé privé, né à Matatiele, Afrique du Sud, le 13 Octobre, 1976, demeurant professionnellement au 2 rue Albert Borschette, L-1246, Luxembourg

2. Nomination de l'Administrateur suivant pour une durée illimitée à compter de ces résolutions de l'Actionnaire unique:

- Monsieur Cédric BRADFER, employé privé, né à Chambéry, France, le 02 Aout, 1978, demeurant professionnellement au 2 rue Albert Borschette, L-1246, Luxembourg.

Dylan Davies / Cédric Bradfer

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011032671/19.

(110037955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

**Lions & Poissons - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Luxebur S.A.).**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 34.676.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «LUXEBUR S.A.», ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy, R.C.S. Luxembourg section B numéro 34.676, constituée suivant acte de scission reçu le 14 août 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no 60 de 1991.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société relative à l'objet social.

« **Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

3. Changement de la dénomination de la société de LUXEBUR S.A. en LIONS & POISSONS-SPF.

4. Modification de l'article 1 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante: «Il existe une société anonyme sous la dénomination de LIONS & POISSONS – SPF.»

5. Modification de l'article 32 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

Troisième résolution:

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de LUXEBUR S.A. en LIONS & POISSONS-SPF.

Quatrième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de LIONS & POISSONS -SPF.»

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 32 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts».

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 30 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59987. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012214/91.

(110014233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Grimaud S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.894.

—
EXTRAIT

En date du 3 mars 2011, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. La démission de Marjoleine van Oort, en tant que gérant A de la société, est acceptée avec effet immédiat.
2. Kees-Jan Avis, né le 30/12/1981 à Heemstede, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant A de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
3. Suite aux résolutions 1-2 de l'associé unique, le conseil de gérance est composé comme suit:
 - Kees-Jan Avis, gérant A
 - Wim Rits, gérant A,
 - C. Burns, gérant B,
 - D. Mulcahy, gérant B,
 - D. O'Neill, gérant B.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 28 février 2011.

Référence de publication: 2011032673/21.

(110037401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

**Goldman & Company S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Goldman & Company Holding S.A.).**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 98.435.

L'an deux mille dix, le treize décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «GOLDMAN & COMPANY HOLDING S.A.», ayant son siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 98435, constituée suivant acte notarié, en date du 11 décembre 2003, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C (le «Mémorial») numéro 225 du 25 février 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Emile Wirtz, consultant, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par la présidente, la secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant.

Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les 32 (trente-deux) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Modification du statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés de participations financières – SOPARFI

2) Modification de l'article 1^{er}, premier alinéa, des statuts de la société comme suit:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination sociale de «GOLDMAN & COMPANY S.A...»»

3) Modification de l'article 2 des statuts de la société comme suit:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

3) Modification du premier alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

«Le conseil d'administration désignera son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.»

4) Suppression du quatrième alinéa de l'article 6 des statuts libellé comme suit:

«La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.»

5) Modification de l'article 12 des statuts comme suit:

«La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés de participations financières – SOPARFI

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 1^{er}, premier alinéa, des statuts de la société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination sociale de «GOLDMAN & COMPANY S.A.»»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts de la société comme suit:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

«Le conseil d'administration désignera son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de supprimer le quatrième alinéa de l'article 6 des statuts libellé comme suit:

«La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts comme suit:

«La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: E. WIRTZ, A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58030. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012141/99.

(110014483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Garage Simon du Nord S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9689 Tarchamps, 64, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 92.360.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Tarchamps extraordinairement en date du 20 décembre 2010 à 10.30 heures

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé EWA REVISION S.A. étant venu à échéance est nommé comme nouveau réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2011 la société FIDEWA AUDIT S.A.,

avec siège à L – 1724 Luxembourg, 43, Boulevard Prince Henri, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155 324.

Pour extrait sincère et conforme
Un administrateur

Référence de publication: 2011032675/15.

(110037820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

Gelati SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 24, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 112.805.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulée au siège social de Luxembourg, le 28 février 2011 à 11.00 heures .

Les actionnaires de la société 'Gelati S.A.', représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) le mandat des administrateurs est reconfirmé et renouvelé:

- Monsieur Paolo D'ELIA,

demeurant à L-5828 Fentange, 15, rue Gewäennchen,
né le 30/11/1962 à Turi (Italie)

- Madame Pina PIERRI,

demeurant à L-5828 Fentange, 15, rue Gewäennchen,
née le 23/12/1964 à Turi (Italie)

- Mademoiselle Elisabetta D'ELIA,

demeurant à L-5828 Fentange, 15, rue Gewäennchen,
née le 06/07/1987 à Putignano (Italie)

2) le mandat du commissaire aux comptes est reconfirmé et renouvelé:

- La société à responsabilité limitée 'Bureau MODUGNO s.à r.l.', ayant son siège social à L-3313 BERGEM, 130, Grand-Rue, inscrit au registre de commerce sous le numéro B 35889 .

3) le mandat de l'administrateur-délégué est reconfirmé et renouvelé:

- Monsieur Paolo D'ELIA,

demeurant à L-5828 Fentange, 15, rue Gewäennchen,
né le 30/11/1962 à Turi (Italie)

4) Le mandat des administrateurs, du commissaire aux comptes et de l'administrateur-délégué, prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2017 statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Luxembourg, le 28 février 2011.

Les Actionnaires

Référence de publication: 2011032676/32.

(110037718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

Hambleton Hall S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 59.019.

L'an deux mille dix,

Le vingt-trois décembre.

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «HAMBLETON HALL S.A.», avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix, constituée sous la dénomination de MANDATARIA FINANCE S.A., suivant acte reçu par Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange, en date du 29 avril 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 410 du 29 juillet 1997, modifiée suivant acte reçu par le même notaire, en date du 17 novembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 112 du 20 février 1998, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 novembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1276 du 2 décembre 2003, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 novembre 2004, publié au Mémorial, recueil des sociétés et associations C, numéro 153 du 19 février 2005, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 octobre 2007,

publié au Mémorial, recueil des sociétés et associations C, numéro 2611 du 15 novembre 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 59.019.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean FABER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Madame Sabine LEMOYE, employée privée, demeurant à professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Stéphanie BRAYER, employée privée, demeurant professionnellement à L2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital à concurrence de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000,00) pour porter le capital social de huit millions d'euros (EUR 8.000.000,00) à douze millions d'euros (EUR 12.000.000,00) par la création de quarante mille (40.000) actions nouvelles de valeur nominale de cent euros (EUR 100,00), jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes par apports en nature.

2. Souscription et libération des actions nouvelles.

3. Modification subséquente des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000,00) pour porter le capital social de huit millions d'euros (EUR 8.000.000,00) à douze millions d'euros (EUR 12.000.000,00) par la création de quarante mille (40.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ainsi décidée la société PROMOTIONS ET PARTICIPATIONS INTERNATIONAL S.A.,

représenté par Monsieur Jean FABER, prénommé,

qui déclare souscrire à l'augmentation de capital et la libérer par apport en nature consistant en huit mille neuf cent quarante-neuf (8.949) actions de la société anonyme «FLYING PASSION S.A.», avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 101.371, au capital social de huit millions neuf cent cinquante mille euros (EUR 8.950.000,00), divisé en huit mille neuf cent cinquante (8.950) actions de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

La réalité de cet apport a été prouvée au notaire instrumentaire par la production d'un rapport de vérification daté du 17 décembre 2010, dressé par un réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Fons MANGEN, réviseur d'entreprises, dont les conclusions sont les suivantes:

«Sur base des nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport de € 4.000.000 ne correspond pas aux 40.000 actions nouvelles à la valeur nominale de € 100 à émettre en contrepartie.

Ce rapport a été préparé uniquement pour les besoins des articles 26-1 et 32-1(5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ne peut être utilisé à d'autres fins ou distribué sans notre accord préalable à des tiers.»

Ce rapport de vérification, paraphé «ne varietur», restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

Deuxième résolution

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article quatre des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à douze millions d'euros (EUR 12.000.000,00), divisé en cent vingt mille (120.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.»

Déclaration

Le(s) représentant(s) des actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, que ses mandants sont les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits ne proviennent pas d'une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) respectivement d'un acte de terrorisme tel que défini à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais:

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de cinq mille euros (EUR 5.000,00).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: S. Lemoye, J. Faber, S. Brayer, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 décembre 2010. Relation: LAC / 2010 / 59595. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur pd. (signé): Tom BENNING.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012150/93.

(110014196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

GEOPF Langenfeld G.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 123.679.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/03/2011.

Référence de publication: 2011032677/0.

(110037767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

Référence de publication: 2011032677/12.

(110037767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

Hans Herbert Fox S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.279.

Les comptes annuels au 31 juillet 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2011.

Référence de publication: 2011032686/10.

(110037566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

H & M Promotion, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9052 Ettelbruck, 1, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 152.511.

Siège social:

Le siège social de la société est transféré avec effet au 01.01.2011 à l'adresse suivante:

1, rue Prince Jean

L-9052 ETTTELBRÜCK

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 4 mars 2011.

FIDUCIAIRE EVERARD KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2011032680/14.

(110037829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

Hakoris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 120.960.

Le bilan de la société au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011032682/13.

(110037257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

Hewlett-Packard Technology Licenses and Licensing Ltd. Luxembourg Branch Office, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8308 Capellen, 75, Vegacenter, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 112.187.

La succursale de la Société a été ouverte en date du 1^{er} décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°485 du 7 mars 2006.

Les comptes au 31 octobre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2011.

Pour Hewlett-Packard Technology Licenses and Licensing Ltd. Luxembourg Branch Office

Max Kremer

Référence de publication: 2011032689/15.

(110037746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

Hestia Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 158.251.

STATUTES

In the year two thousand and ten.

On the seventh day of December.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The public limited company Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

here represented by Ms Laetitia LENTZ, maître en droit, professionally residing at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Ms Laetitia LENTZ, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "Hestia Investments S.à r.l.".

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by two hundred and fifty (250) sharequotas of fifty Euro (EUR 50.-) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders is free and the transfer of sharequotas inter vivos to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2011.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party, duly represented, declares to subscribe all the two hundred and fifty (250) sharequotas of fifty Euro (EUR 50.-) each.

All the two hundred and fifty (250) sharequotas have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand one hundred euro (€ 1,100.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed as manager of the category A and manager of the category B for an unlimited duration:

Manager of the category A:

- Mr. Christian HEINEN, company director, born in Malmedy (Belgium), on February 1, 1976, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Manager of the category B:

- Mr. David SANA, company director, born in Forbach (France), on April 10, 1974, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Second resolution

The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing party, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix.

Le sept décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

A COMPARU:

La société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

ici représentée par Mademoiselle Laetitia LENTZ, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée par Mademoiselle Laetitia LENTZ, prénommée, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "Hestia Investments S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés sont libres et les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social. Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait

l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société. Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2011.

Souscription et Paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire à toutes les deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune.

Toutes les deux cent cinquante (250) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (€ 1.100,-).

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées gérant de catégorie A et gérant de catégorie B pour une durée indéterminée:

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Christian HEINEN, administrateur de sociétés, né à 1^{er} Malmedy (Belgique), le février 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Gérant de catégorie B:

- Monsieur David SANA, administrateur de sociétés, né à Forbach (France), le 10 avril 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, passé à Luxembourg à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connus au notaire par leur nom, prénom, état civil et domicile, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Lentz, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16062. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011012149/337.

(110013997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Hewlett-Packard Technology Licenses and Licensing Ltd. Luxembourg Branch Office, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8308 Capellen, 75, Vegacenter, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 112.187.

La succursale de la société a été ouverte en date du 1^{er} décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°485 du 7 mars 2006.

Les comptes au 31 octobre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2011.

Pour Hewlett-Packard Technology Licenses and Licensing Ltd. Luxembourg Branch Office

Max Kremer

Référence de publication: 2011032690/15.

(110037751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

Hewlett-Packard Technology Licenses and Licensing Ltd. Luxembourg Branch Office, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8308 Capellen, 75, Vegacenter, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 112.187.

La succursale de la société a été ouverte en date du 1^{er} décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°485 du 7 mars 2006.

Les comptes au 31 octobre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2011.

Pour Hewlett-Packard Technology Licenses and Licensing Ltd. Luxembourg Branch Office

Max Kremer

Référence de publication: 2011032691/15.

(110037753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

Hewlett-Packard Technology Licenses and Licensing Ltd. Luxembourg Branch Office, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8308 Capellen, 75, Vegacenter, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 112.187.

La succursale de la société a été ouverte en date du 1^{er} décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°485 du 7 mars 2006.

Les comptes au 31 octobre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2011.

Pour Hewlett-Packard Technology Licenses and Licensing Ltd. Luxembourg Branch Office

Max Kremer

Référence de publication: 2011032692/15.

(110037761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

Hogward Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 8, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 49.968.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04.03.2011.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2011032693/12.

(110037741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

Hary Putz Promotions, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9052 Ettelbruck, 1, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 139.789.

Siège social:

Le siège social de la société est transféré avec effet au 01.07.2010 à l'adresse suivante:

1, rue Prince Jean

L-9052 ETTTELBRÜCK

Associés:

Le gérant de la société, Monsieur Hary Putz, informe le public que depuis la date du 31.03.2010 la nouvelle repartition des parts de la société est la suivante:

H.P. PARTICIPATIONS S.A .R.L. avec le n° RC B 152351 avec siège social à

L-9048 Ettelbrück, 2 rue Dr Herr:	100 parts
	100 parts

Luxembourg, le 4 mars 2011.

Pour extrait conforme et sincère

Référence de publication: 2011032694/19.

(110037739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

**Bahnhof Holdings S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Bahnhof Holdings A.G.).**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 36.278.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth of December.

Before us Maître Edouard DELOSCH, notary residing at Rambrouch (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Bahnhof Holdings A.G.", a société anonyme (joint stock company) having its registered office at L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duchy of Luxembourg), incorporated on February 26, 1991 before Maître Aloyse Biel, notary residing in Differdange, deed published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 316 of 1991, and whose articles of incorporation have been amended modified for the last time on July 15, 2009 before Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, deed published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1579 of August 17, 2009 (hereafter "the Company").

The General Meeting was presided by Mr Charles Duro, attorney at law, with professional address at 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The chairman appointed as secretary Mrs Karine Mastinu, attorney at law, with professional address at 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The General Meeting elected as scrutineer Mr Lionel Bonifazzi, attorney at law, with professional address at 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The chairman requested the notary to act that:

I.- The Chairman states that the shareholders have been convened.

II.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

III.- The Chairman states that it appears from the attendance list established and certified by the members of the bureau that all the shares issued are present or represented at this meeting which is consequently duly constituted and may deliberate and decide upon the items on its agenda, hereinafter reproduced.

IV.- The agenda of the General Meeting was the following:

Agenda

1. Modification of the corporate object of the Company from the corporate object of a Holding Company (“holding 1929”) to a Private Wealth Management Company (“SPF”);
2. Modification of the name of the Company from “Bahnhof Holdings A.G.” to “Bahnhof Holdings S.A., S.P.F.”;
3. Express mention in the by-laws that the Company is in the scope of the law of May 11th, 2007 regarding Private Wealth Management Company (“SPF”);
4. Restatement of the by-laws in order to reflect the decisions taken and to bring them in conformity with the actual provisions of the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended) without amendment of their essential characteristics;
5. Miscellaneous.

After approval and deliberation of the foregoing, the General Meeting passed the following resolutions by unanimous decisions:

First resolution

The General Meeting resolved to modify the corporate object of the Company from the corporate object applicable to the companies in the scope of the law of July 31st, 1929 regarding Holding Companies (“holding 1929”) to the corporate object applicable to the companies in the scope of the law of May 11th, 2007 regarding Private Wealth Management Company (“SPF”).

Consequently, the corporate object of the Company is as follows:

“The object of the Company is strictly limited to the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets such as (i) financial assets as defined in the law of August 05, 2005 concerning financial guaranty agreements and (ii) and assets, in any form whatsoever, on bank accounts.

The Company may hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies subject to not intervene in the management of such participations, and perform all other forms of investments including without limitation the issuance of convertible or non-convertible bonds as well as bonds with or without a subscription right, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind..

The Company shall not carry out directly an industrial or a commercial activity.

The Company may not grant loans with consideration, including to a company in which it holds a participation. The Company may, however, accessorially and without consideration grant an advance or guarantee the commitments of a company in which it holds a participation.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes in the respect of the of May 11th, 2007 related to the setting up of a Private Asset Management Company (Société de gestion de Patrimoine Familial - SPF). ”

Second resolution

The General Meeting resolved to modify the name of the Company from “Bahnhof Holdings A.G.” to “Bahnhof Holdings S.A., S.P.F.”.

Third resolution

The General Meeting resolved to insert in the by-laws the express mention that the Company is in the scope of the law of May 11th, 2007 regarding Private Wealth Management Company (“SPF”).

As a consequence of the above resolutions, the General Meeting acknowledged that the Company is from a tax point of view to be qualified as from the present date as a Private Wealth Management Company (“SPF”).

Fourth resolution

The General Meeting resolved to proceed to a restatement of the by-laws in order to reflect the decisions taken and to bring them in conformity with the actual provisions of the law as of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended) without amendment of their essential characteristics.

Art. 1. Form. There is formed a joint stock company under the form of a private asset management company (“the Company”) organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended) and the law of May 11th, 2007 regarding Private Asset Management Company (Société de gestion de Patrimoine Familial - SPF) (“the Laws”) and by the present articles of association (“the Articles”).

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of “Bahnhof Holdings S.A., S.P.F.”.

Art. 3. Registered office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred (i) to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors and (ii) to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

Art. 4. Object. The object of the Company is strictly limited to the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets such as (i) financial assets as defined in the law of August 05, 2005 concerning financial guaranty agreements and (ii) and assets, in any form whatsoever, on bank accounts.

The Company may hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies subject to not intervene in the management of such participations, and perform all other forms of investments including without limitation the issuance of convertible or non-convertible bonds as well as bonds with or without a subscription right, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind.

The Company shall not carry out directly an industrial or a commercial activity.

The Company may not grant loans with consideration, including to a company in which it holds a participation. The Company may, however, accessorially and without consideration grant an advance or guarantee the commitments of a company in which it holds a participation.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes in the respect of the of May 11th, 2007 related to the setting up of a Private Asset Management Company (Société de gestion de Patrimoine Familial - SPF).

Art. 5. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 6. Share capital. The share capital of the Company is fixed at 947.000,- eur represented by 40.000 shares fully paid in without nominal value.

The share capital may be changed at any time by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 7. Share premium. In addition to the share capital, a share premium account may be set up to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred.

The amount of the share premium account may, inter alia, be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the Legal Reserve.

Art. 8. Ownership of shares. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Form of shares. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

In presence of registered shares, a register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company.

Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence, the number of shares held by it, the amounts paid in on each such share, the transfer of shares and the date of such transfers.

Art. 10. Composition of the Board of Directors. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of three members at least, who need not be shareholders themselves.

However, if the Company is set up by a sole shareholder or, if it is recorded at a general meeting of shareholders that the Company has a sole shareholder, the composition of the Board of Directors can be limited to one member until the next ordinary general meeting following the recording of the existence of more than a shareholder.

The director(s) shall be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate which may not exceed six years, respectively they are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

Art. 11. Power of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Laws or by the Articles to the general meeting of shareholder(s) fall within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the board shall determine.

Art. 12. Representation. The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole director or in case the Board of Directors is composed of three members or more by the joint signatures of any two directors.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Board of Directors, but only within the limits of such special power.

Art. 13. Interim dividend. The Board of Directors may decide to pay an interim dividend on the basis of a statement of accounts prepared by them showing that sufficient funds are available for distribution provided always that the amount to be distributed by way of interim dividend may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles.

The auditor(s) or the independent auditor(s) in their report to the Board of Directors will verify whether the conditions for the distribution of the interim dividend have been satisfied.

Art. 14. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors appoints from among its members a chairman and may appoint a secretary who need not be a director himself responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

The Board of Directors will meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

No such notice is required if all members of the Board of Directors are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting.

Notice of a meeting may also be waived by a director, either before or after a meeting, whether in original, by fax or e-mail.

Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board of Directors.

The chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by majority vote of the directors present or represented at such meeting.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another manager as his proxy.

Any member of the Board of Directors may represent one or more other members of the Board of Directors.

One or more directors may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other.

Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

In addition, a written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held.

Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several directors.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Art. 15. Management fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the director(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the director(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 16. Conflicts of interest. If any of the directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such director shall disclose such personal interest to the other director(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole director it suffices that the transactions between the Company and its director, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the director or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm.

Art. 17. Liability of the director(s). The director(s) assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made in the name of the Company.

Art. 18. Auditor(s). Except where according to the Laws the financial statements must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation are supervised by one or more auditors who need not be shareholder(s) themselves.

The independent auditor(s) and the auditor(s) will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate, respectively they are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Art. 19. Shareholder(s). The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Laws and the Articles.

The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Art. 20. Annual general meeting. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the third Wednesday of May at 3.00 p.m..

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Art. 21. General meetings. Resolutions of the shareholder(s) are passed in a general meeting held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand-Duchy of Luxembourg upon issuance of a convening notice in compliance with the Laws and the Articles, by the Board of Directors, subsidiarily, by the auditor(s) or, more subsidiarily, by shareholder(s) representing at least ten per cent (10%) of the share capital.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting.

A shareholder may act at any general meeting by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

At any general meeting other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, resolutions shall be adopted irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, the quorum shall be at least half (1/2) of the share capital and resolutions shall be adopted by shareholders representing at least two thirds (2/3) of the votes cast.

If such quorum is not reached at the first meeting, the shareholders may be convened a second time and resolutions shall be adopted without quorum requirement by shareholders representing at least two thirds (2/3) of the votes cast.

Art. 22. Financial year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

Art. 23. Financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Board of Directors draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws for submission to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may inspect these financial documents at the registered office.

Art. 24. Legal reserve. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of general expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the annual net profit.

From the annual net profit, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve in the respect of article 72 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended) ("the Legal Reserve").

That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

Art. 25. Allocation of the profits. After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profit will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Art. 26. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

At the time of winding up, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all known and unknown assets and liabilities of the Company.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s).

The liquidator(s) may proceed with the distribution of liquidation down payments subject to keep sufficient provision for payment of the outstanding debts.

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Bahnhof Holdings A.G.», ayant son siège social situé à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duché de Luxembourg), constituée le 26 février 1991 par devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Differdange, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 316 de 1991, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 15 juillet 2009 par devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1579 du 17 août 2009 (ci-après «la Société»).

L'Assemblée Générale est ouverte sous la présidence Maître Charles Duro, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

Le Président comme secrétaire Maître Karine Mastinu, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Maître Lionel Bonifazzi, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

I.- Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Agenda

1. Modification de l'objet social de la Société de l'objet social d'une société Holding Company ("holding 1929") à celui d'une Société de gestion de Patrimoine Familial ("SPF");

2. Modification de la dénomination de la Société de "Bahnhof Holdings A.G." à "Bahnhof Holdings S.A., S.P.F.";

3. Mention expresse dans les statuts que la Société est soumise aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une Société de gestion de Patrimoine Familial ("SPF");

4. Refonte des statuts afin de refléter les décisions prises et de les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) sans modification de leurs caractéristiques essentielles;

5. Divers.

Après avoir approuvé l'agenda et délibéré, l'Assemblée Générale a pris les décisions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée Générale a décidé de modifier l'objet social de la Société de l'objet social applicable aux sociétés dans le champ d'application de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financière (Holding Companies) ("holding 1929") à celui applicable aux sociétés dans le champ d'application de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une Société de gestion de Patrimoine Familial ("SPF").

Par conséquent, l'objet social de la Société est désormais:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers. Par actifs financiers, il convient d'entendre (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société pourra prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion ces sociétés, et effectuer toutes autres formes de placement, y compris l'émission d'obligations convertibles ou non ainsi que d'obligations assorties ou non d'un droit de souscription, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La Société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne se livrera à aucune activité commerciale.

La Société ne peut pas octroyer de prêts rémunérés, même à une société dans laquelle elle détient une participation. La Société pourra cependant, à titre accessoire et sans rémunération octroyer une avance ou cautionner des engagements d'une société dans laquelle elle détient une participation.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une Société de gestion de Patrimoine Familial ("SPF")."

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de modifier la dénomination de la Société de "Bahnhof Holdings A.G." à "Bahnhof Holdings S.A., S.P.F."

Troisième résolution

L'Assemblée Générale a décidé d'insérer dans les statuts la mention expresse que la Société est soumise aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une Société de gestion de Patrimoine Familial ("SPF").

En conséquence des décisions qui précèdent, l'Assemblée Générale a reconnu que la Société est d'un point de vue fiscal à qualifier à partir de la présente date de Société de gestion de Patrimoine Familial ("SPF").

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de procéder à la refonte des statuts afin de refléter les décisions prises et de les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) sans modification de leurs caractéristiques essentielles.

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société anonyme sous forme d'une société de gestion de patrimoine familial («la Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une Société de gestion de Patrimoine Familial ("SPF") («les Lois») et par les présents statuts («les Statuts»).

Art. 2. Dénomination. La Société a comme dénomination «Bahnhof Holdings S.A., S.P.F.».

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil d'Administration.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers. Par actifs financiers, il convient d'entendre (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société pourra prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion ces sociétés, et effectuer toutes autres formes de placement, y compris l'émission d'obligations convertibles ou non ainsi que d'obligations assorties ou non d'un droit de souscription, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La Société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne se livrera à aucune activité commerciale.

La Société ne peut pas octroyer de prêts rémunérés, même à une société dans laquelle elle détient une participation. La Société pourra cependant, à titre accessoire et sans rémunération octroyer une avance ou cautionner des engagements d'une société dans laquelle elle détient une participation.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une Société de gestion de Patrimoine Familial ("SPF").

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est de 947.000,- eur représenté par 40.000 actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Art. 7. Prime d'émission. En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les actions en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaire(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

Art. 8. Propriété des actions. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Forme des actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

En présence d'actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société.

Ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chacune des actions, le transfert d'actions et les dates de tels transferts.

Art. 10. Composition du Conseil d'Administration. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateur(s) seront nommés par les actionnaire(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six années, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des actionnaire(s).

Art. 11. Pouvoir du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) actionnaire(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera.

Art. 12. Représentation. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers soit par la signature individuelle de l'administrateur unique soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Acompte sur dividende. Le Conseil d'Administration peut décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements effectuées sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statuts.

Les réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) ou les commissaire(s) aux comptes dans leur rapport au Conseil d'Administration vérifieront si les conditions pour la distribution d'un acompte sur dividende ont été remplies.

Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration nommera parmi ses membres un président et pourra nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même administrateur responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil d'Administration.

Le Conseil de d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un administrateur peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues au lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de d'Administration.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre administrateur comme son mandataire.

Tout membre du Conseil d'Administration peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des administrateurs en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Art. 15. Rémunération et Débours. Sous réserve de l'approbation des actionnaire(s), les administrateur(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Si un ou plusieurs administrateurs ont ou pourraient avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur devra en aviser les autres administrateur(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

Art. 17. Responsabilité des administrateurs(s). Les administrateurs n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.

Art. 18. Commissaire(s) aux comptes. Hormis lorsque conformément aux Lois les comptes sociaux doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière peuvent être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associé(s).

Les réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) et les commissaire(s) aux comptes seront nommés par les associé(s) qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement leur mandat peut être renouvelé et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s) sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant ne peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Art. 19. Actionnaire(s). Les actionnaires exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, celui-ci exerce les pouvoirs prémentionnés conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 20. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième mercredi du mois de mai à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 21. Assemblées générales. Les décisions des actionnaire(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts du Conseil d'Administration, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un actionnaire peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les actionnaires à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) du capital social et les résolutions seront adoptées par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Si ce quorum n'est pas atteint, les actionnaires peuvent être convoqués à une seconde assemblée générale et les résolutions seront alors adoptées sans condition de quorum par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et s'achève le trente et un décembre de chaque année.

Art. 23. Comptes sociaux. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux actionnaire(s) pour approbation.

Tout actionnaire ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

Art. 24. Réserve légale. L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale («la Réserve Légale») dans le respect de l'article 72 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 25. Affectations des bénéfices. Après affectation à la Réserve Légale, les actionnaire(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux actionnaire(s), chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Art. 26. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les actionnaire(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges qui seront supportées par la Société comme résultat du présent acte sont estimés à mille cent euro (EUR 1.100,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Duro, K. Mastinu, L. Bonifazzi, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 5 janvier 2011. Relation: RED/2011/20. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 21 janvier 2011.

Référence de publication: 2011013894/527.

(110016235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

Hawe-Lux-Türen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 22, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 39.716.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04.03.2010.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2011032695/12.

(110037685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

HBC Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 130.371.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg ville en date du 1^{er} mars 2011.

Décisions:

Il est porté à la connaissance de tous et il est décidé à l'unanimité:

Première résolution

Démision de Monsieur Hanssens en temps qu'administrateur et administrateur délégué et de Messieurs Carrette et Blin en temps qu'administrateurs

Deuxième résolution

Nomination de Monsieur Koen Andries, indépendant, Koen Andries né le 17 juillet 1969 à Berchem Ste-Agathe (B) et demeurant en Belgique à B-1090 Bruxelles, 131/2d Heymboschlaan, de Monsieur Jean-Pierre Berckmans, né le 27/07/1955 à Lubumbashi ex-Congo belge et demeurant professionnellement à L-1463 Luxembourg, 29 rue du Fort Elisabeth, de la société HAMSA S.A., ayant son siège social en Belgique à B-1090 Bruxelles, 131/2d Heymboschlaan, ici représentée par son Administrateur Délégué, Monsieur Jean-Pierre Berckmans, pré-qualifié, aux postes d'administrateurs pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2017.

Troisième résolution

Nomination de Monsieur Koen Andries, pré-qualifié, au poste d'administrateur délégué à partir de ce jour et pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2017.

Quatrième résolution

Transfert du siège social à L-1463 Luxembourg, 29 rue du Fort Elisabeth.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011032696/27.

(110036983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

HEAREF Luxembourg Self Storage Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 140.750.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011032697/11.

(110037907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

HSBC European Infrastructure Investments 3, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 143.755.

EXTRAIT

Il résulte du contrat de cession de parts sociales, effectif au 03 mars 2011, que l'associé unique de la Société, à savoir HSIL Investments Limited, a cédé les 500 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- HSBC Infrastructure III General Partner Limited, société à responsabilité limitée de droit anglais, 8, Canada Square; London E14 5HQ United Kingdom, RC England and Wales n°7117117.

Luxembourg, le 04 mars 2011.

Pour HSBC European Infrastructure Investments 3 S.à.r.l

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2011032698/16.

(110037713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

Kapinvest Europe Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 61.653.

L'an deux mille dix, le vingt et un décembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding "KAPINVEST EUROPE HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 61653, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 28 octobre 1997, publié au Mémorial C numéro 103 du 17 février 1998, et dont les statuts ont été modifiés par acte sous seing privée lors de la conversion du capital social en Euros, en date du 30 décembre 1999, dont l'extrait a été publié au Mémorial C n° 236 du 29 mars 2003.

Le capital social est fixé à sept cent cinquante mille Euros (EUR 750.000,-) divisé en trente mille (30.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Amélie BRICE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Laetitia CARIAUX, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raphaël ROZANSKI, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter: Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Résolution de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.
2. Nomination de la société à responsabilité limitée "I.L.L. Services S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 153141, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats.

4. Divers.

Il Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société, la société à responsabilité limitée "I.L.L. Services S.à r.l.", ayant son siège social à L1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 153141.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la société, à savoir Monsieur Jacques CLAEYS, président du conseil d'administration, Monsieur Sébastien ANDRE et Monsieur Massimo RASCHELLA, ainsi qu'au commissaire de la société, à savoir la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros (€ 1.000,-).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Brice, Cariaux, Rozanski, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 décembre 2010. Relation: EAC/2010/17072. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011012186/67.

(110014166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

HSBC European Infrastructure Investments 4, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 145.342.

EXTRAIT

Il résulte du contrat de cession de parts sociales, effectif au 03 mars 2011, que l'associé unique de la Société, à savoir HSIL Investments Limited, a cédé les 500 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- HSBC Infrastructure III General Partner Limited, société à responsabilité limitée de droit anglais, 8, Canada Square; London E14 5HQ United Kingdom, RC England and Wales n°7117117.

Luxembourg, le 04 mars 2011.

Pour HSBC European Infrastructure Investments 4 S.à.r.l

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2011032699/16.

(110037683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

Il Capriccio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7307 Steinsel, 31, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 119.003.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le vingt-cinq janvier.

Pardevant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch,

A comparu:

Monsieur Leonardo GARGANO, ouvrier, né à S. Giovanni Rotondo (Italie) le 4 août 1978, demeurant à L-9355 Bettendorf, 34, rue de Diekirch.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul et unique associé de la société à responsabilité limitée "IL CAPRICCIO S.à r.l.", avec siège social à L-7307 Steinsel, 31, rue Basse, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 18 juillet 2006, publié au Mémorial C, numéro 2035 du 30 octobre 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B119003,

a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- 1) Il prononce la dissolution de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
- 2) Il déclare prendre à sa charge tout le passif de la société et avoir transféré tous les actifs à son profit.
- 3) Il se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social.
- 4) Les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant cinq ans auprès de Monsieur Leonardo GARGANO, préqualifié.

Partant, la liquidation de la société est achevée et la société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, le comparant, connu du notaire par noms, prénom usuel, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Gargano, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 26 janvier 2011. Relation: DIE / 2011 / 909. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la société.

Diekirch, le 3 février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011019311/33.

(110022551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Société Financière Industrielle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 74.565.

L'an deux mille onze.

Le treize janvier.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, agissant en sa qualité de mandataire de la société Sofin S.r.l., avec siège à 65127 Pescara, Via Vittoria Colonna n° 104, Italie,

en vertu d'un pouvoir lui donné en date du 05 janvier 2011,

lequel pouvoir, après avoir été signé par le comparant, agissant comme dit ci-avant, et "ne varietur" par le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Que suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 octobre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2521 du 19 novembre 2010, il avait été décidé de transférer le siège social, statutaire et administratif de la société à responsabilité limitée SOCIETE FINANCIERE INDUSTRIELLE S.à r.l., en abrégé SO F IN S.à r.l., ayant eu son siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 74.565 (NIN 2010 2409 141) de Luxembourg en Italie sous condition suspensive:

- a) de la tenue d'une assemblée générale en Italie, décidant des formalités de transfert de siège social en Italie conformément au droit italien, après adoption des nouveaux statuts selon le droit italien et
- b) de l'enregistrement de la société au Registro Imprese en Italie.

Qu'il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23 novembre 2010, tenue devant le notaire Erminia AMICARELLI, de résidence à Pescara et de l'extrait du "Registro delle Imprese di Pescara", que les conditions suspensives ont été réalisées et qu'il y a partant lieu de procéder à la radiation de la société SOCIETE FINANCIERE INDUSTRIELLE S.à r.l., en abrégé SO F IN S.à r.l. auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, avec effet au 1^{er} décembre 2010.

Une copie dudit procès-verbal du 23 novembre 2010 ainsi que de l'extrait du "Registro delle Imprese di Pescara" resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: M. GALOWICH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 19 janvier 2011. Relation: ECH/2011/126. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 31 janvier 2011.

Référence de publication: 2011016602/41.

(110018520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

SG Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 66.506.

L'an deux mille onze, le dix-huit janvier.

Pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

a comparu:

- M. Salvatore DESIDERIO, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant comme représentant de l'actionnaire unique, savoir la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée SOCIETE DE PARTICIPATION FINANCIERE ITALMOBILIARE S.A., avec siège social à Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la Section B et le numéro 66.494,

lors de l'assemblée générale extraordinaire du 26 novembre 2010 de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée SG FINANCE S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 35, bld du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le n°66.506.

Laquelle comparante, ayant agit comme dit ci-avant, lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée dénommée SG FINANCE S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 35, bld du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le n°66.506, actée par Me Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 novembre 2010, enregistrée à Luxembourg, actes civils le 6 décembre 2010, LAC/2010/54184, non encore déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,

a requis le notaire instrumentant d'acter qu'une erreur matérielle s'est glissée dans cet acte du 26 novembre 2010, plus spécialement dans la 2^{ème} résolution, laquelle avait la teneur suivante:

Deuxième résolution

L'actionnaire unique, suite à la résolution qui précède, décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 3. Capital social - Actions. Le capital souscrit est fixé à EUR 50.000 (cinquante mille Euros), représenté par 1.770.000 (un million sept cent soixante-dix mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Alors que cette 2^{ème} résolutions aurait du se lire comme suit:

Deuxième résolution

L'actionnaire unique, suite à la résolution qui précède, décide de modifier l'article 3, premier alinéa des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 3. Premier alinéa - Capital social - Actions. «Le capital social est fixé à EUR 50.000 Euros), représenté par 183.464 (cent quatre-vingt-trois mille quatre cent soixante-quatre) actions sans désignation de valeur nominale.»

La comparante déclare que toutes les autres dispositions et décisions dudit acte du 26 novembre 2010 restent inchangées et elle prie le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. S. DESIDERIO, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 19 janvier 2011, LAC/2011/3169: Reçu douze Euros (EUR 12.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme Délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 22 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012342/48.

(110013875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Quilvest & Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 156.529.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of the month of December.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Quilvest, a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg under number B 6091 ("Quilvest"),

represented by Mathilde Lattard, maitre en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 16 December 2010 (which after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be registered together with the present deed), being the sole shareholder of Quilvest & Partners (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg under number B 156529 and incorporated on 5 November 2010 by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. Quilvest, the sole shareholder of the Company holds all the one million (1,000,000) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which a resolution is to be passed are as follows:

Increase of the issued share capital of the Company from one million US Dollars (\$1,000,000) to three million two hundred nineteen thousand five hundred sixty US Dollars (\$ 3,219,560) by the issue of two million two hundred nineteen thousand five hundred sixty (2,219,560) shares with a nominal value of one US Dollar (\$1.00) each (the "New Shares") for a total subscription price of two million two hundred nineteen thousand five hundred sixty US Dollars (\$ 2,219,560) (the "Subscription Price"); subscription to the New Shares by Quilvest (the "Subscriber"), the sole shareholder of the Company; payment of the Subscription Price by the Subscriber by way of a contribution in kind consisting of (i) the one (1) share in issue in Quilvest Hong Kong Limited, a company incorporated in Hong Kong, having its registered office at 30th Floor, Jardine House, One Connaught Place, Central, Hong Kong and which registration number is 1472940; (ii) all the four hundred fifty thousand (450,000) shares in issue in Quilvest Dubai Limited, a company incorporated under the Companies Law of the United Arab Emirates, the DIFC Law n°3 of 2006, as a company limited by shares (registration number CL0624) and having its registered office at the DIFC, Gate Village 4, 1st Floor, Office 5, PO Box 506724, United Arab Emirates; (iii) the one (1) ordinary share in issue in Quilvest UK Limited, a private limited company incorporated in England and Wales (company number 06046426), having its registered office at 12 New Fetter Lane, London, EA C 1AG, United Kingdom; (iv) all the one thousand five hundred (1,500) shares in issue in Quilvest USA Inc., a Delaware corporation incorporated under the laws of the United States of America, having its registered office at 598 Madison Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, USA; and (v) all the 62,500 shares in issue in Quilvest Luxembourg Services

S.A., a société anonyme incorporated in Luxembourg, having its registered office at 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg under number B 143994 (the shares described under (i) to (v) above are together referred to as the “Contributed Shares”) and held by the Subscriber (the “Contribution in Kind”); acknowledgement of the report of KPMG Audit S.à r.l., réviseur d’entreprises agréé, in relation to the Contribution in Kind and approval of the valuation of the Contribution in Kind at two million two hundred nineteen thousand five hundred sixty US Dollars (\$ 2,219,560); allocation out of the Subscription Price of an amount of two million two hundred nineteen thousand five hundred sixty US Dollars (\$ 2,219,560) to the share capital of the Company; consequential amendment of the first sentence of article 5 of the articles of association of the Company as set forth below:

“The issued capital of the Company is set at three million two hundred nineteen thousand five hundred sixty US Dollars (\$ 3,219,560) divided into three million two hundred nineteen thousand five hundred sixty (3,219,560) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.00) per share.”

Thereupon the following resolution is passed by the sole shareholder:

Sole resolution

The sole shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company from one million US Dollars (\$1,000,000) to three million two hundred nineteen thousand five hundred sixty US Dollars (\$ 3,219,560) by the issue of the New Shares for the Subscription Price.

Quilvest, the sole shareholder of the Company, represented as above mentioned, subscribed to the New Shares and declared that:

- the Contributed Shares are fully and legally owned by it, and that it is the only person entitled to and having power to dispose of the Contributed Shares (without any third party consent except those which have already been obtained),
- there are no rights attached to the Contributed Shares by virtue of which any person may be entitled to demand that part or the whole of the Contributed Shares be transferred to it,
- the Contributed Shares are unencumbered, and not subject to any pledge or third party right, and
- all formalities have been carried out in the respective jurisdictions of the issuers of the Contributed Shares, in order to allow the transfers.

The Subscription Price of the New Shares has been fully paid up by the Subscriber by way of a contribution in kind consisting in the Contributed Shares held by the Subscriber. The Contribution in Kind has been the subject of a report of KPMG Audit S.à r.l., réviseur d’entreprises agréé, dated 17 December 2010 (a copy of which is annexed to the present deed to be registered therewith), the conclusion of which reads as follows:

“Based on our review carried out as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution does not correspond at least to the amount of the shares to be issued in consideration.”

The sole shareholder resolved to approve the valuation of the Contribution in Kind at two million two hundred nineteen thousand five hundred sixty US Dollars (\$ 2,219,560).

Proof of the existence of the Contribution in Kind and evidence regarding the transfer of the Contributed Shares to the Company have been given to the undersigned notary.

The sole shareholder resolved to allocate an amount of two million two hundred nineteen thousand five hundred sixty US Dollars (\$ 2,219,560) to the share capital of the Company.

Consequently to the increase of capital, the sole shareholder resolved to amend the first sentence of article 5 of the articles of association of the Company as follows “The issued capital of the Company is set at three million two hundred nineteen thousand five hundred sixty US Dollars (\$ 3,219,560) divided into three million two hundred nineteen thousand five hundred sixty (3,219,560) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.00) per share.”

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

Costs and expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the increase of the share capital are estimated at two thousand five hundred euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and the French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le dix-septième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Quilvest, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 6091 («Quilvest»),

représentée par Mathilde Lattard, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 16 décembre 2010 (laquelle, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, sera enregistrée avec le présent acte), étant l'actionnaire unique de Quilvest & Partners (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 156529, et constituée le 5 novembre 2010 suivant acte reçu de Maître Jean-Joseph Wagner, prénommé, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le mandataire a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Quilvest, l'actionnaire unique de la Société, détient toutes les un million (1.000.000) d'actions émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

Augmentation du capital social émis de la Société d'un million de Dollars US (\$ 1.000.000) à trois millions deux cent dix-neuf mille cinq cent soixante Dollars US (\$ 3.219.560) par l'émission de deux millions deux cent dix-neuf mille cinq cent soixante (2.219.560) d'actions ayant une valeur nominale d'un Dollar US (\$ 1,00) chacune (les «Nouvelles Actions») pour un prix total de souscription de deux millions deux cent dix-neuf mille cinq cent soixante Dollars US (\$ 2.219.560) (le «Prix de Souscription»); souscription aux Nouvelles Actions par Quilvest (le «Souscripteur»), l'actionnaire unique de la Société; paiement du Prix de Souscription par le Souscripteur par un apport en nature composé de (i) l'(1) action (share) émise dans Quilvest Hong Kong Limited, une société constituée sous les lois de Hong Kong, ayant son siège social à 30th Floor, Jardine House, One Connaught Place, Central, Hong Kong, et inscrite sous le numéro 1472940; (ii) toutes les quatre cent cinquante mille (450.000) actions (shares) émises dans Quilvest Dubai Limited, une société constituée en vertu de la loi sur les sociétés des Emirats Arabes Unis, la DIFC Law n° 3 of 2006, sous la forme d'une société anonyme (company limited by shares) (numéro d'immatriculation CL0624) et ayant son siège social à DIFC, Gate Village 4, 1st Floor, Office 5, PO Box 506724, Emirats Arabes Unis; (iii) l' (1) action ordinaire (ordinary share) émise dans Quilvest UK Limited, une private limited company constituée sous les lois d'Angleterre et Pays de Galles (numéro d'immatriculation 06046426), ayant son siège social au 12 New Fetter Lane, Londres, EA C 1AG, Royaume-Uni; (iv) toutes les mille cinq cent (1.500) actions (shares) émises dans Quilvest USA Inc., une société du Delaware constituée sous les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 598 Madison Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, USA; et (v) de toutes les soixante-deux mille cinq cent (62.500) actions émises dans Quilvest Luxembourg Services S.A., une société anonyme constituée au Luxembourg, ayant son siège social au 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 143994 (les actions décrites aux points (i) à (v) ci-avant sont ensemble désignées les «Actions Apportées») et détenues par le Souscripteur (l'«Apport en Nature»); prise de connaissance du rapport de KPMG Audit S.à r.l., réviseur d'entreprises agréé, relatif à l'Apport en Nature et approbation de l'évaluation de l'Apport en Nature à deux millions deux cent dix-neuf mille cinq cent soixante Dollars US (\$ 2.219.560); allocation à partir du Prix de Souscription d'un montant de deux millions deux cent dix-neuf mille cinq cent soixante Dollars US (\$ 2.219.560) au capital social de la Société; modification subséquente de la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société de la manière suivante:

«Le capital émis de la Société est fixé à trois millions deux cent dix-neuf mille cinq cent soixante Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 3.219.560) divisé en trois millions deux cent dix-neuf mille cinq cent soixante (3.219.560) actions d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,00) par action.»

A la suite de quoi, la résolution suivante a été passée par l'actionnaire unique:

Résolution unique

L'actionnaire unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un million de Dollars US (\$ 1.000.000) à trois millions deux cent dix-neuf mille cinq cent soixante Dollars US (\$ 3.219.560) par l'émission des Nouvelles Actions pour le Prix de Souscription.

Quilvest, l'actionnaire unique de la Société, représenté comme susmentionné, a souscrit aux Nouvelles Actions et a déclaré que:

- les Actions Apportées sont intégralement et juridiquement détenues par lui, et qu'il est la seule personne autorisée à, et ayant le pouvoir de disposer des Actions Apportées (sans que le consentement de tiers ne soit requis, à l'exception des consentements qui ont déjà été obtenus),

- aucun droit n'est attaché aux Actions Apportées en vertu duquel une personne pourrait avoir le droit de requérir que les Actions Apportées lui soient, en totalité ou en partie, transférées,

- les Actions Apportées ne sont pas grevées de charges, ni ne font l'objet d'un quelconque nantissement ou droit d'un tiers; et

- toutes les formalités ont été respectées dans les juridictions respectives d'émission des Actions Apportées afin de permettre les transferts.

Le Prix de Souscription des Nouvelles Parts Sociales a été entièrement libéré par le Souscripteur d'un apport en nature composé des Actions Apportées détenues par le Souscripteur. L'Apport en Nature a fait l'objet d'un rapport de KPMG

Audit S.à r.l., réviseur d'entreprises agréé, daté du 17 décembre 2010 (une copie duquel est annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ce dernier).

La conclusion de ce rapport est la suivante:

«Sur base de notre revue telle que décrite ci-avant, rien n'a attiré notre attention qui pourrait nous amener à croire que la valeur de l'apport ne correspond pas au moins au montant des actions devant être émises en contrepartie.»

L'actionnaire unique a décidé d'évaluer l'Apport en Nature à deux millions deux cent dix-neuf mille cinq cent soixante Dollars US (\$ 2.219.560).

Preuve de l'existence de l'Apport en Nature et preuve du transfert des Actions Apportées à la Société ont été montrées au notaire soussigné.

L'actionnaire unique a décidé d'allouer un montant de deux millions deux cent dix-neuf mille cinq cent soixante Dollars US (\$ 2.219.560) au capital social de la Société.

En conséquence de l'augmentation de capital, l'actionnaire unique a décidé de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société de la manière suivante: «Le capital émis de la Société est fixé à trois millions deux cent dix-neuf mille cinq cent soixante Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 3.219.560) divisé en trois millions deux cent dix-neuf mille cinq cent soixante (3.219.560) actions d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,00) par action.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision de l'associé unique a été clôturée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à deux mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. LATTARD, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16545. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011013049/181.

(110015095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Axus Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 23.299.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg au siège social le 20 juillet 2010

L'Assemblée prend acte de la démission de son mandat d'administrateur, de Monsieur Didier Lefèvre, démission qui a pris effet au 1^{er} octobre 2008, et rend définitive la nomination de Monsieur Stéphane DEMON, de nationalité française, ayant son domicile 27 rue Gounot, à F-92210 Saint-Cloud, en qualité d'administrateur, pour achever le mandat laissé vacant par la démission de Monsieur Didier Lefèvre. Son mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009

L'Assemblée prend acte de la démission de son mandat d'administrateur, de Monsieur Bernard DE BOCK, démission qui a pris effet au 28 novembre 2008, et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

L'Assemblée prend acte de démission de son mandat d'administrateur de Monsieur Bruno ARNOULD, démission qui a pris effet au 30 avril 2009, et rend définitive la nomination de Monsieur Carel Johannes BAL, de nationalité néerlandaise, ayant son domicile Leonardostraat 10/II à NL-1077 EV Amsterdam, en qualité d'administrateur pour achever le mandat laissé vacant par la démission de Monsieur Bruno ARNOULD. Son mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009

L'Assemblée prend acte de la démission de son mandat d'administrateur, Monsieur Jean-Pierre DEGAND, démission qui a pris effet au 1^{er} octobre 2009, et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

L'Assemblée prend acte de la démission de son mandat d'administrateur de Monsieur Tim ALBERTSEN, démission qui a pris effet au 30 novembre 2009, et rend définitive la nomination de Monsieur Giovanni Luca SOMA, de nationalité italienne, ayant domicile sis à 20129 Milan (Italie), Piazza Grandi 11, pour achever le mandat laissé vacant par la démission de Monsieur Tim ALBERTSEN. Son mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009

Les mandats de Messieurs Carel Johannes BAL, Dominique ROGER, Stéphane DEMON, Mike MASTERSON, Pascal SERRES, Giovanni Luca SOMA, prenant fin à l'issue de la présente assemblée générale relative aux comptes de l'exercice 2008, l'Assemblée décide de réélire dans leur fonction d'administrateur:

1. Monsieur Dominique ROGER, de nationalité belge, domicilié 24 rue des Peupliers, à 6840 Neufchâteau (Belgique),
2. Monsieur Mike MASTERSON, de nationalité anglaise, ayant son domicile sis 20 Fox Covert Drive, Roade Northants NN7 2LL (United Kingdom),
3. Monsieur Pascal SERRES, de nationalité française, domicilié 68 boulevard Bourdon, à 92200 Neuilly (France),
4. Monsieur Carel BAL, susmentionné,
5. Monsieur Stéphane DEMON, susmentionnée
6. Monsieur Giovanni Luca SOMA, susmentionné.

Leur mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015

L'Assemblée décide de réélire la société ERNST & YOUNG, Réviseur d'Entreprises agréé, représentée par Monsieur Olivier JORDANT, associé, 7 Parc d'Activité Syrdall, à L-5365 Munsbach (Luxembourg), en tant que commissaire

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011017529/41.

(110021462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

Sonna S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 105.575.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix le quatorze décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Leon Hendrikus PIATKOWSKI, administrateur de société, né à Hengelo (Pays-Bas), le 28 janvier 1950, demeurant au Kempenweg 4/5, B-3680 Maaseik,

ici dûment représentée par Monsieur Albert SEEN, administrateur de société, demeurant à Larochette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée, lui délivrée, laquelle après avoir été signé «ne varietur» par le notaire instrumentant et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1.- Que la société à responsabilité limitée "SONNA, S.à r.l. ", (ci-après dénommée la "Société"), avec siège social à L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 105.575, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 19 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 413 du 4 mai 2005. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

2.- Que le capital social s'élève actuellement à soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de soixante-quinze euros (75,- EUR) chacune.

c) Que l'activité de la Société ayant cessé et que le comparant prononce, la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

d) Que le comparant, en tant qu'associé unique et représenté comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société.

e) Que le liquidateur requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs au profit de l'associé unique.

f) Que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

g) Que partant, la liquidation est à considérer comme achevée, et que la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

h) Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

i) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Albert SEEN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 décembre 2010. Relation GRE/2010/4561. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 24 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012356/48.

(110013863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Jordan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 51.864.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2011032724/13.

(110037260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

K Property SCI, Société Civile Immobilière.

Capital social: EUR 20.000.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg E 4.381.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue en date du 2 mars 2011 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Madame Marjoleine van Oort, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet au 23 février 2011.

- Monsieur Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au "15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg", est élu nouveau gérant de la société avec au 23 février 2011.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 3 mars 2011.

Référence de publication: 2011032725/16.

(110037838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

**UniOne Sàrl, Société à responsabilité limitée,
(anc. Bibliokom (Agentur)).**

Siège social: L-5231 Sandweiler, 69, rue d'Iltzig.

R.C.S. Luxembourg B 85.325.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendelf, am vierzehnten Januar.

Vor Uns Roger ARRENSDORFF, Notar im Amtssitze zu Bad-Mondorf.

Ist erschienen:

- Die Gesellschaft UniOne LTD, mit Sitz in 7, Tottenham Mews, London W1T 4AB, registriert in England unter der Nummer 05169230, hier vertreten durch ihren Geschäftsführer Reinhard DREFENSTEDT, Dr. Ingenieur für technische Informatik, wohnhaft zu L-5627 Mondorf-les-Bains, 4, Place des Villes Jumelées,

handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Anteilhaberin der Gesellschaft "UniOne, vorher: BIBLIOKOM (AGENTUR) SARL", mit Sitz zu L-5231 Sandweiler, 69, rue d'Iltzig, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen vor Notar Roger ARRENSDORFF aus Bad-Mondorf am 13. Dezember 2001, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et

Associations C, Nummer 610 vom 19. April 2002, welche Statuten abgeändert wurden gemäss Urkunde aufgenommen vor Notar Roger ARRENSDORFF aus Bad-Mondorf am 7. April 2005, veröffentlicht im genannten Memorial C, Nummer 837 vom 2. September 2005, welche Statuten abgeändert wurden gemäss Urkunde aufgenommen vor Notar Roger ARRENSDORFF aus Bad-Mondorf am 8. September 2005, veröffentlicht im genannten Memorial C, Nummer 245 vom 3. Februar 2006, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 85.325.

Sodann hat die Komparentin den Notar ersucht um ihre Erklärungen und Feststellungen wie folgt zu beurkunden:

- 1) Dass die Gesellschaft "UniOne, vorher: BIBLIOKOM (AGENTUR) SARL" gegründet wurde wie hiavor erwähnt.
- 2) Dass das Gesellschaftskapital vorgenannter Gesellschaft vierzigtausend Euro (40.000,- €) beträgt und in vierhundert (400) Anteile zu je hundert Euro (100,- €) eingeteilt ist.
- 3) Dass die Komparentin alleinige Eigentümerin der vier hundert (400) Anteile der genannten Gesellschaft ist, welche das gesamte Gesellschaftskapital von vierzigtausend Euro (40.000,- €) darstellen und dementsprechend den ausdrücklichen Wunsch äussert die Gesellschaft aufzulösen und sich bereit erklärt alle Aktiva und Passiva der Gesellschaft zu übernehmen und für allfällige Schulden aufzukommen und dass somit dieselbe, rückwirkend zum 31. Dezember 2010, vollständig liquidiert ist.

Sie ernennt sich selbst zum Liquidator der Gesellschaft.

Sodann erteilt die Komparentin den Geschäftsführern der aufgelösten Gesellschaft Entlastung.

Die Geschäftsbücher der aufgelösten Gesellschaft werden für die Dauer von fünf (5) Jahren im Gesellschaftssitz der aufgelösten Gesellschaft hinterlegt.

Worüber Urkunde, errichtet wurde zu Bad-Mondorf, in der Amtsstube.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: DREFENSTEDT, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 18 janvier 2011. REM/2011/103. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 28 janvier 2011.

Référence de publication: 2011015923/44.

(110018195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2011.

Kilrush, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 124.754.

—
EXTRAIT

En date du 4 mars 2011, l'associé unique a pris la résolution suivante:

1. La démission de Marjoleine van Oort, en tant que gérant B de la société, est acceptée avec effet immédiat.
2. Suite à la résolution 1 de l'associé unique, le conseil de gérance est composé comme suit:
 - I. Hemelraad, gérant A;
 - W. Rits, gérant A;
 - K.-J. Avis, gérant B;
 - C. Burns, gérant B;
 - G. La Forgia, gérant B;
 - M. Kearns, gérant B;
 - D. Mulcahy, gérant B;
 - D. O'Neill, gérant B.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 4 mars 2011.

Référence de publication: 2011032726/22.

(110037897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

Kandar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 64.629.

—
Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 février 2011

L'assemblée a été informée du décès de Monsieur Nicolas Kruchten, administrateur, survenu le 12 septembre 2010.

Me René FALTZ, né le 17 août 1953 à Luxembourg, Me Thomas Felgen, né le 14 décembre 1971 à Luxembourg et M. Laurent BARNICH, né le 2 octobre 1979 à Luxembourg, tous trois domiciliés 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, ont été élus aux postes d'administrateurs de la société. Leurs mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale qui sera tenue en 2016.

Server Group Europe S.A., ayant son siège social 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68574 a été réélue au poste de Commissaire aux comptes de la société. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale qui sera tenue en 2016.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011032727/18.

(110037520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

Kayser International, Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 75.309.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société KAYSER INTERNATIONAL, qui s'est tenue extraordinairement en date du 28 février 2011 que:

1) Le mandat de Madame Catherine Manry, avec adresse professionnel au 5, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg, en tant que Administrateur de la société a été reconduit, jusqu'à issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

2) Le Mandat de Monsieur Guy Ludovissy, avec adresse professionnel au 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg, en tant que Administrateur de la société a été reconduit, jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour Extrait conforme

Luxembourg, le 28 février 2011.

Référence de publication: 2011032728/16.

(110037946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

Lara Luxembourg Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 86.287.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que les administrateurs de la Société ont changé d'adresse comme suit:

- Monsieur Gilles JACQUET demeure désormais professionnellement au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Monsieur Pieter VAN NUGTEREN demeure désormais professionnellement au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;

- Pan European Ventures S.A. a désormais son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et son représentant permanent Monsieur Peter VAN OPSTAL demeure désormais professionnellement au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011032740/18.

(110037246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.
